

de recevoir l'absolution, et je communierai demain matin. » Le visage de Georges s'illumina, il ouvrit ses bras, les passa au cou de son père et de sa mère, et, rapprochant leurs visages, il les réunit dans un embrassement plein de larmes.

Ce devait être sa dernière nuit. Le lendemain matin, quand le père rentra et dit à son cher fils : « C'est fait, j'ai reçu Notre-Seigneur, » les yeux presque éteints du mourant se ranimèrent ; il tressaillit de joie, rassembla ses forces pour embrasser son cher converti, puis il entra en agonie, comme s'il n'eût attendu que ce moment pour mourir. Le frère directeur était là avec deux ou trois jeunes gens du patronage. Georges murmura d'une voix éteinte : « Je m'en vais ; il faut prier pour moi énormément » ; et, inclinant la tête, il rendit son âme à Dieu.

Jeunes gens qui lisez ce simple récit, méditez les leçons qu'il renferme. Restez chrétiens, fidèles à vos patronages, évitez les cafés, les plaisirs publics, les camarades mauvais ou frivoles, et souvenez-vous qu'il s'agit non-seulement de vos âmes, mais de vos corps, peut-être de votre vie.

Pensez, pensez souvent au pauvre Georges, et priez beaucoup pour lui comme il l'a demandé en mourant.

MARQUIS DE SÉGUR.

CONSULTATION

Pourrait-on chanter le Stabat Mater pendant le salut qui se célèbre en présence du Saint Sacrement le soir du premier et du second jour des quarante-heures ?

Rép. — 1^o Ce ne serait pas conforme au règlement diocésain publié par Mgr Bourget, évêque de Montréal, lors de l'institution des quarante-heures : « Sur le soir on pourra chanter quelques hymnes, antiennes et psaumes à l'honneur du Saint Sacrement, ainsi que les litanies de la sainte Vierge. »

2^o Ce serait contraire aux lois liturgiques ; en effet ce chant de douleur, qui est exclu de la présence du Saint Sacrement résidant au reposoir depuis le Jeudi-Saint jusqu'au matin du Vendredi-Saint, serait pour le moins également déplacé pendant l'exposition solennelle des quarante-heures en dehors de la Semaine-Sainte.